

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT DE L'UFCR.

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de sept (7) ans.

Le PRODER couvrira 12 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. L'extension dans les autres provinces sera déterminée lors de la revue à mi-parcours du Programme, en tenant compte de la disponibilité des financements. Les communes et les collines d'intervention seront identifiées dès son démarrage suivant une approche de concentration. Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le projet est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

L'exécution et le suivi technique seront décentralisés à travers quatre Unités de Facilitation et de Coordination Régionales (UFCR) à savoir :

- Une unité au Centre pour Muramvya, Gitega et Karusi ;
- Une unité au Sud-Est pour Makamba, Bururi, Rutana et Ruyigi ;
- Une unité au Nord pour les provinces de Kayanza, Ngozi et Muyinga ;
- Une unité à l'Ouest pour Cibitoke, Bubanza.

Une partie du financement servira à couvrir les rémunérations et les charges du personnel qui sera utilisé dans la mise en œuvre du programme notamment les prestations des Responsables Infrastructures et Environnement des Unités de Facilitation et de Coordination Régionale.

2. Tâches générales

Sous l'autorité du Coordinateur régional de l'UFCR, et la supervision du Responsable de la Composante 2 de l'UFCP, le Responsable des Infrastructures Rurales et Environnement au niveau régional aura les tâches générales de :

- Faciliter et suivre de près la réalisation des études de faisabilité technique et d'exécution et l'établissement de dossiers techniques pour les infrastructures prévues dans le cadre des projets et programmes financés par le FIDA ;
- Assurer le suivi et faciliter la surveillance des travaux par des bureaux privés ;
- Collaborer étroitement avec les prestataires de service, publics ou privés, impliqués dans la mise en œuvre des activités du PRODER et des autres projets/programmes financés par le FIDA et assurer leur supervision ;
- Préparer les campagnes de sensibilisation, de mobilisation, d'organisation et d'encadrement des communautés bénéficiaires pour qu'elles contribuent à la réalisation et la pérennisation de ces infrastructures ;
- Faciliter les campagnes de sensibilisation, d'organisation et assurer la formation de ces communautés bénéficiaires pour qu'elles s'organisent en comités d'usagers en charge de la gestion et l'entretien des infrastructures réalisées ;
- Préparer la formation des techniciens impliqués dans l'encadrement des populations et/ou dans la mise en œuvre des activités ;
- Préparer les plans de travail et budget annuel pour les activités considérées et circonstanciées ;
- Produire à temps et suivant le canevas adopté les rapports périodiques et circonstanciés d'avancement des activités et les rapports de mission ;
- Réaliser toute autre activité lui confiée par le Coordonnateur de l'UFCR, en rapport avec les infrastructures (préparation des dossiers d'appels d'offres, analyse des offres, attribution des marchés, vérification des attachements et des factures, suivi des travaux sur terrain, organisation des réceptions techniques et communautaires ...) prévues.

3. Tâches et responsabilités spécifiques

A. Aménagements hydro agricoles

- Accompagner et suivre les bureaux d'études chargés de réaliser les études d'aménagements ;
- Assurer le suivi des entreprises chargées d'exécuter les travaux d'aménagements ;
- Former et organiser les membres des AUM en particulier les jeunes pour la gestion et la maintenance des infrastructures ;
- Planifier et diriger les travaux de protection des ouvrages ;
- Participer aux commissions de validation des rapports d'études et de réception des infrastructures rurales.

B. Réhabilitation et création des pistes

- Coordonner les actions d'identification participative des pistes à réhabiliter et à créer en collaboration étroite avec l'administration, la BPEAF et le prestataire chargé de l'intensification agricole ;
- Superviser l'entreprise chargée de réaliser les études de création et réhabilitation des pistes ;
- Assurer le suivi de l'entreprise chargée d'exécuter les travaux de création et réhabilitation des pistes ;
- Mettre en place un mécanisme efficace d'accompagnement des Brigades de Maintenance des Pistes (BMP) qui auront été préalablement structurées par le prestataire en charge du Développement communautaire, sur les techniques et normes d'entretien des pistes, en particulier les jeunes pour la gestion et la maintenance des infrastructures ;

C. Valorisation du riz

- Les sites d'implantation des unités de décortilage et des mini-rizeries seront préalablement identifiés à travers l'étude y relative, ce qui signifie que le Responsable Infrastructures et Environnement veillera à se mettre en relation dès le démarrage avec son collègue Responsable Agronome en charge de l'intensification du riz pour cette identification ;
- Participer avec l'entreprise sélectionnée à l'étude d'implantation et de dimensionnement des unités de décortilage et des mini-rizeries ;
- Assurer le suivi des travaux de construction (hangars ; aires de séchage) et d'installation des unités de décortilage ;
- Participer aux commissions de réception des infrastructures rurales ;
- Participer aux commissions de réception des équipements ;
- Assurer le suivi de l'entretien et de la maintenance des infrastructures par les bénéficiaires.

D. Valorisation lait

- Les sites d'implantation des Centres de collecte de lait CCL seront préalablement identifiés par l'étude y relative. Ce qui signifie que l'Expert Infrastructures veillera à se mettre en relation dès le démarrage avec le Responsable du développement des entreprises en charge de la valorisation du lait pour leur identification ;
- Participer à l'étude d'implantation et de dimensionnement des CCL et des mini-laiteries ;
- Assurer le suivi des travaux de construction (bâtiments) en conformité avec le cahier des charges en veillant en particulier aux aspects environnementaux et sanitaires ;
- Participer aux commissions de réception des CCL ;
- Participer aux commissions de réception des équipements ;
- Assurer le suivi des travaux d'installation des équipements ;
- Assurer le suivi, l'entretien et la maintenance des infrastructures (bâtiments et équipements).

E. Protection des Marais et de bassins versants

- Etablir des relations permanentes avec l'Agronome en charge des associations des pépiniéristes pour lui fournir une liste des besoins en végétaux pour la protection des bassins versants et suivre ses recommandations sur le choix des essences appropriées et méthodes de plantation ;
- Recruter la main d'œuvre et réaliser les travaux de plantation des végétaux dans le cadre de la protection des bassins versants autour de tous les marais sélectionnés.

F. Autres programmes et projets financés par le FIDA

- Assurer le suivi de tous les ouvrages et infrastructures mis en place sur financement des autres programmes et projets financés par le FIDA.

G. Mesures de sauvegarde environnementale et sociale

- Veiller à ce que la mise en œuvre des activités soit conforme aux normes environnementales et sociales afin que les mesures correctives soient intégrées et appliquées ;
- Effectuer un examen consolidé détaillé et une synthèse des priorités en matière de réhabilitation des terres dégradées ;
- En collaboration avec le responsable agronome, identifier les impacts potentiels sur la biodiversité du paysage par des actions proposées pour l'intensification agricole et l'élevage, la restauration et la réhabilitation des terres et proposer des mesures d'atténuation ;
- Mener un examen et une synthèse consolidés détaillés de l'écologie et du système socio-écologique des zones ciblées de la région, et identifier les interventions concrètes et les meilleures pratiques pour la réhabilitation et la restauration des terres et la conservation de la biodiversité ;
- Suivre les activités de mise en œuvre du cadre de planification pour les "Batwa" et de lutte contre le travail des enfants ;

- Clarifier les éléments clés à prendre en compte dans l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion des terres dans les provinces d'intervention.

4. Résultats attendus

- Les infrastructures prévues dans la région sont programmées dans les PTBA ;
- Un rapport validé d'identification participative des pistes, des hangars, des aires de séchage, des unités de décortilage et mini-rizeries, des CCL, des mini-laiteries et autres infrastructures est disponible ;
- Le suivi des entreprises chargées des travaux d'infrastructure fait l'objet de rapports réguliers et de notes circonstanciées en cas de dysfonctionnement ;
- La réception des infrastructures et équipements est notifiée formellement ;
- Les infrastructures hydro-agricoles dans les marais sont bien maintenues par des AUM bien formés ;
- Les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) et mesures complémentaires en matière environnementale et sociale sont respectées ;
- Les Brigades de Maintenance des Pistes sont organisées, formées et opérationnelles ;
- Toutes les infrastructures financées par le FIDA dans la région sont correctement entretenues ;
- 100% des bassins versants aménagés sont végétalisés et bien entretenus ;
- Les tableaux de bords mensuels, les rapports trimestriels, semestriels et annuels sont transmis dans les délais ;
- Les fiches de collectes de données en matière d'infrastructures sont transmises aux BPEAE dans les délais.

5. Profil requis du candidat

- Être de nationalité burundaise ou avoir un permis de résidence et de travail pour les candidats étrangers ;
- Être détenteur d'un diplôme universitaire minimum Licence/Ingénieur en Agronomie, en Génie rural, Irrigation, Génie civil ou discipline connexe ;
- Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins 6 ans dans une structure publique, parapublique ou privée, ou dans une ONG ;
- Avoir une expérience spécifique d'au moins 4 ans dans des projets/programmes d'aménagement des terres/construction d'Infrastructures rurales ;
- Avoir travaillé dans un projet financé par un bailleur de fonds constitue un atout ;
- Justifier d'une expérience dans la conception/études sur les aménagements/constructions rurales serait un atout important ;
- Jouir de très bonnes aptitudes de communication et d'écoute ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction ;
- Avoir la maîtrise de la langue française et du Kirundi, la connaissance de l'anglais constituant un avantage ;
- N'avoir pas de mauvais antécédents judiciaires avec le MINEAGRIE ;
- Avoir de bonnes aptitudes physiques et être disposé à effectuer de fréquents déplacements sur le terrain pour le suivi des activités dans la zone d'action du Programme ;
- Maîtriser les logiciels de bureau (Word, Excel, Power point) ; la connaissance d'au moins un logiciel d'hydraulique et/ou de génie civil est obligatoire (la preuve sera présentée dans le dossier).

6. Durée du contrat.

Le Responsable des Infrastructures et Environnement de l'UFCR sera recruté pour la durée d'exécution du programme, par contrat annuel renouvelable sur base d'une évaluation axée sur les résultats, les 12 premiers mois constituant une période probatoire.



7. Lieu de travail

Le Responsable des Infrastructures et Environnement de l'UFCR sera affecté dans sa région d'intervention mais pourra effectuer des missions de travail au siège de PRODER et dans d'autres régions du Programme.

8. Rémunération

Le Responsable des Infrastructures et Environnement de l'UFCR sera recruté et rémunéré au poste n° 7, suivant l'ordonnance ministérielle n° 540/1667 du 24/11/2020 portant harmonisation des rémunérations et des frais de fonctionnement des gestionnaires des projets financés par les partenaires techniques et financiers.

9. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Une Lettre de motivation datée et signée par le candidat,
- Un CV détaillé, daté et signé,
- Une copie du diplôme notariée ou certifiée conforme à l'original du diplôme requis par le Ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions (tout diplôme étranger devra être accompagné de son équivalence nationale) ainsi que les copies des certificats pertinents des formations suivies,
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée.

10. Présentation et dépôt des dossiers de candidature.

Les dossiers de candidatures doivent être présentés en trois exemplaires dont un original et deux copies, sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

« A Monsieur le Ministre de l'environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage »

Candidature au poste de Responsable des Infrastructures et Environnement de l'UFCR

Les dossiers de candidature seront déposés au secrétariat provisoire de PRODER, situé dans le Bâtiment des projets/programmes appuyés par le FIDA, au 1^{er} étage, Avenue du large N° 30, Zone Kinindo, commune Muha.

Date limite de dépôt des dossiers : / /2024 à 17 heures.

NB. : Les candidatures féminines sont très encouragées. Un test de sélection sera organisé à l'attention des candidats présélectionnés à une date qui leur sera communiquée ultérieurement.